

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 janvier 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-01-05 – VCEUX ET MOTIONS (9.4) - MOTION EN FAVEUR DU  
PROJET A 31BIS : POUR UNE SOLUTION PARTAGEE, PRIORITAIRE ET  
DURABLE**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JANVIER 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 02 FEVRIER 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER), Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LELIEVRE), Claude MANET, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Jean Luc STAROSSE), Laurent GUYOT (ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE à partir de la 2018.01.11), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Bruno BECK), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de Xavier RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de Gérard HOWALD), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE (départ à la 2018.01.11), Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE (ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF), Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY (ayant la procuration de Claudine CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Fatima EZAROIL, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Etienne MANGEOT (présent à compter de la 2018.01.05 - ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Guy SCHILLING, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Dominique PERRIN.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Jean-Luc LELIEVRE, Jean-Luc STAROSSE, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Christine THERMINOT, Frédérique SAUVAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Lydie LEPIOUFF, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Claudine CAMUS, Thierry BAUER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	13 avis de procuration du début à la 2018.01.10 – 14 avis de procuration de la 2018.01.11 à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance du début à la fin.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Gérald LIOUVILLE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	53 présents du début à la 2018.01.04 – 54 de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 53 de la 2018.01.11 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	66 votants (53 présents + 13 procurations) du début à la 2018.01.04 - 67 votants (54 prés + 13 proc) de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 67 votants (53 prés + 14 proc) de la 2018.01.11 à la fin.

En décembre 2017, de nombreux élus de grandes collectivités, plusieurs sénateurs et députés de Meurthe et Moselle ont rédigé une déclaration commune qui plaide pour l'inscription du projet A31 bis dans la future loi de programmation et de financement des infrastructures qui sera présentée au Parlement au premier semestre 2018.

Cette déclaration est annexée à la présente motion.

Les élus de la CC2T et les associations locales ATPCV et COB 21 partagent les termes de cette déclaration et souhaitent souligner les points suivants qui concernent plus particulièrement le secteur toulois :

- Pour fluidifier le trafic et traiter les désordres quotidiens, et avant de prévoir les besoins réels d'aménagement routier entre Toul et Dieulouard, **la priorité doit être donnée à la mise en 2 X 3 voies partout où cela est possible**. Cela concerne l'actuelle A31 ainsi que l'A33 en direction de Saint Nicolas de Port, compte tenu des dysfonctionnements au droit de l'échangeur de Laxou. Le développement des activités projetées à court et moyen terme sur Brabois appelle à la mise en place de **solutions rapides**. Ces mesures doivent en outre aboutir concomitamment à la mise aux normes environnementale de l'A31, dont une partie traverse le massif de Haye, bientôt classé en forêt de protection.
- Par ailleurs, nous défendons le droit à **expérimenter deux dispositifs** :
  - o D'une part, dans le cadre de la Multipole Nancy Sud Lorraine, les collectivités vont décliner un schéma de la mobilité, répondant notamment aux objectifs de lutte contre l'autosolisme et le développement des transports en commun. La mobilisation d'une **voie dédiée aux transports collectifs** (bus, covoiturage, taxis, ...) sur l'A31 entre la métropole nancéenne et le Toulois pourrait constituer une expérience incitative pour les usagers.
  - o D'autre part, nous plaidons également pour la mise en place d'une taxe sur le fret routier, à l'instar des dispositifs existant dans les pays voisins. Nous saluons la démarche engagée par le Président de la Région Grand Est de demander à l'Etat d'expérimenter dans la région cette **taxe sur le fret routier transeuropéen**. Cette taxe pourrait alors être mobilisée pour l'amélioration des routes secondaires, dont la RD 611 et les voies de délestage.
- Enfin, nous partageons la nécessité de mesures d'accompagnement financier concernant les **murs anti bruits**. C'est le cas du projet de mur à hauteur de Champigneulles, mais nous demandons que soient également pris en compte ceux qui ne sont pas suffisamment efficaces : murs anti bruit situés dans les secteurs de Velaine-en-Haye et Dommartin-lès-Toul.

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Messieurs COCUSSE, FONTANA (ayant la procuration de T. BAUER), DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN) votant contre, Messieurs PICARD, MATTE, JOUBERT, MANGEOT (ayant la procuration de J.R. GORCE) et Madame AMARI s'abstenant, décide d'attirer l'attention de la Commission Nationale du Débat Public sur les points suivants et l'invite à :

- L'inscription du projet A31 bis dans la future loi de programmation et de financement des infrastructures qui sera présentée au Parlement au premier semestre 2018.
- Prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans cette motion : passage en 2 X 3 voies, mise aux normes environnementales, expérimentations (voies dédiées et taxe sur le fret trans européen) et mesures d'accompagnement sur les murs anti bruits.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

